



CONSEIL MUNICIPAL DE CAGNY

Séance du mercredi 14 mars 2023 à 18h30

tel : 02.31.27.15.80
fax : 02.31.23.86.06
mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 14 mars 2023 à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie.

PRÉSENTS :

Eric MARGERIE, Maire,
Michel DECAMBOS, Magali LONCLE, Pascal GENISSEL, adjoints,
Sandrine BOURDON, Sophie PHILIPPE, Nelly LÉBOUCHER,
Marie-Pierre LENAULT, Guillaume LECOEUR, Emmanuel LAUDO,
Solène MAURICE-PEROUMAL

ABSENTS EXCUSÉS :

Laurence MAUREY, Céline OBIANG OBAME, Sylvain GUILBAULT,
David BOUDET, Yoann GIBON, Antoine BARBULEE

POUVOIRS :

Laurence MAUREY donne pouvoir à Eric MARGERIE
David BOUDET donne pouvoir à Sandrine BOURDON
Yoann GIBON donne pouvoir à Sophie PHILIPPE

SECRÉTAIRE :

Marie-Pierre LENAULT

INVITÉE :

Valérie MARJAK, secrétaire générale des services

Marie-Pierre LENAULT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint à 18h40.

L'ordre du jour suivant est abordé :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 janvier 2023

AFFAIRES GENERALES

2. Compte rendu des délégations du conseil municipal au Maire

BATIMENTS COMMUNAUX

3. Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes

VOIES – RESEAUX - EQUIPEMENTS

4. Programme de renouvellement des luminaires

AFFAIRES FINANCIERES

5. Subvention à l'association des sapeurs pompiers humanitaires GSCF (Groupe de Secours Catastrophe Français)
6. Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) 2023 - Information

PERSONNEL COMMUNAL

7. Informations

SPORTS – LOISIRS – CULTURE

8. Bibliothèque – Bilan 2022
9. Convention d'occupation et d'usage d'une parcelle de terrain du domaine public avec l'association « Jardin partagé »

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

10. Commission finances du 1/03/2023

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

11. CDC Val ès dunes – Procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 19/01/2023
12. CDC Val ès dunes - liste des délibérations examinées lors du conseil communautaire du 16/02/2023
13. Adhésion de la commune de Cagny au service d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme (SIMAU)

AFFAIRES DIVERSES

14. Informations diverses
15. Planning trimestriel
16. Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/02/2023

délibération 2023/022

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 15 février 2023.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 15 février 2023.

AFFAIRES GENERALES

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En application des délibérations n°2020/057 du 07/09/2020 et n°2020/042 du 09/06/2020, le conseil municipal a donné diverses délégations au maire ou son représentant dans le cadre des dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

Objet	Coût € HT	Coût € TTC	Tiers
Structure jeux City stade	10 103,75	12 124,50	Manutan
Mobilier réfectoire + bureau périscolaire	7 551,96	9 062,36	Manutan
Engazonnement du terrain de football	42 965,70	51 558,84	Sotren
Divers travaux de voirie (plateaux surélevés, reprise de trottoirs...)	43 411,00	52 093,20	Bihel travaux publics
Mât basculant pour vidéoprotection	9 384,96	11 261,95	Sato

Création voie d'accès aux commerces	14 826,95	17 792,34	Eurovia
Vidéoprotection entrée de ville	31 919,00	38 302,80	2AD

BATIMENTS

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES FETES

délibération 2023/023

Lors de la séance du 15/02/2023, le conseil municipal a décidé de changer la dénomination du foyer rural et de le nommer « Salle des fêtes », cette modification est à noter sur le règlement intérieur. Il est également proposé de modifier l'article 8 et de supprimer « ou un conseiller » dans la phrase « Monsieur le Maire, un adjoint ou un conseiller est susceptible de se présenter lors de l'occupation de la salle des fêtes... ».

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- décide de modifier le nom de la salle « Foyer rural » et d'indiquer « Salle des fêtes » sur le règlement intérieur et de modifier l'article 8 comme mentionné ci-dessus,
- Donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

VOIES – RESEAUX - EQUIPEMENTS

PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES

(Rapporteur Michel DECAMBOS)

La commune souhaite réduire fortement sa consommation d'électricité sur l'ensemble de son éclairage public. Afin de répondre à cette nécessité énergétique, un programme de renouvellement des luminaires est prévu avec le SDEC Energie. La modification des candélabres en technologie « LED » et le remplacement des mâts en mauvais état seront réalisés. Dans un premier temps, les candélabres les plus anciens et en éclairage permanent seront concernés. Un budget, après subvention du SDEC, d'un peu plus de 50 000 € est prévu sur les trois prochaines années.

AFFAIRES FINANCIERES

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES SAPEURS POMPIERS HUMANITAIRES GSCF (GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS)

délibération 2023/024

Lors du dernier conseil municipal, un accord de principe avait été donné pour le versement d'une subvention de 500 € à l'association des sapeurs pompiers humanitaires GSCF (Groupe de secours catastrophe français), pour venir en aide aux victimes du séisme en Turquie mais ce point n'était pas à l'ordre du jour. Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention d'un montant de 500 € à l'association des sapeurs pompiers humanitaires GSCF (Groupe de secours catastrophe français).

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- Décide d'accorder une subvention de 500 € à l'association des sapeurs pompiers humanitaires GSCF (Groupe de secours catastrophe français),
- Donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES (FNGIR) 2023 - INFORMATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est bénéficiaire d'une dotation d'un montant prévisionnel de 74 029 € au titre du fonds national de garantie individuelle de ressources et précise que les versements de 2022 et 2021 étaient du même montant.

PERSONNEL COMMUNAL

INFORMATION

(Rapporteur Monsieur le Maire)

Monsieur le Maire informe que suite aux demandes de mutation de certains agents de la commune déjà évoquées et à la réorganisation du service administratif, une procédure de recrutement a été mise en place. Un agent a été recruté au poste de l'accueil à partir du 13 mars 2023 pour remplacer l'agent qui occupait ce poste et qui change de missions. Un autre agent au poste d'assistant administratif et de communication a été recruté et prendra ses fonctions à partir du 4 mai 2023. Le recrutement du responsable du service technique est en cours.

SPORTS – LOISIRS - CULTURE

BIBLIOTHEQUE – BILAN 2022

(Rapporteur Laurence MAUREY)

Le point est retiré de l'ordre du jour et reporté sur celui du conseil municipal du mois d'avril 2023.

CONVENTION D'OCCUPATION ET D'USAGE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'ASSOCIATION « JARDIN PARTAGE »

(Rapporteur Magali LONCLE)

délibération 2023/025

Lors de la séance du 15/02/2023, le conseil municipal a donné son accord pour la mise à disposition à titre gratuit de la parcelle de terrain communale située rue de l'Eolienne à l'association « Jardin partagé ». Les riverains étant informés, il est proposé la signature d'une convention précisant les modalités de mise à disposition de la parcelle de terrain.

La convention à intervenir est portée à la connaissance du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation et d'usage pour le jardin partagé de Cagny avec l'association « Jardin partagé » telle qu'annexée à la présente délibération,
- Donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

COMMISSION « FINANCES » DU 1/03/2023

(Rapporteur Pascal GENISSEL)

Afin de préparer la réunion du conseil municipal du 28 mars 2023 au cours de laquelle le budget primitif 2023 sera voté, le compte administratif 2023 et le budget primitif provisoire 2023 ont été présentés. Un travail préparatoire concernant les demandes de subventions des associations a été réalisé.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CDC VAL ES DUNES – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19/01/2023

(Magali LONCLE, rapporteur)

Le conseil communautaire :

- Désigne les représentants au comité syndical du pôle métropolitain Réseau Ouest Normand : Philippe Pesquerel, titulaire, et Marie-Françoise Isabel, suppléante.
- Installe la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) composée d'un titulaire et d'un suppléant par commune, soit 18 membres élus par les conseils municipaux.
- Etablit les attributions de compensation provisoires.
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention cadre fixant les modalités de partenariat entre l'EPCI Val ès dunes et la CCI Caen Normandie, la convention d'action n° 1 précisant les modalités d'organisation de la permanence d'accueil de la CCI et la convention d'action n° 2 précisant les conditions d'utilisation de la plateforme WEB CCI BASECO NORMANDIE.
- Délègue au Département du Calvados la compétence en matière d'octroi des aides aux investissements immobiliers des entreprises jusqu'au 31 décembre 2025.
- Approuve la prise en charge par l'Etablissement Public Foncier de Normandie des études préalables sur le site de l'ancienne sucrerie de Cagny, pour un coût maximal de 15 000 € TTC.
- Approuve le programme de travaux de voirie 2023 dont Le Mesnil Frémentel ,en tranche ferme , à Cagny.
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention annuelle d'adhésion à l'agence départementale IngéEau pour la réalisation de contrôles techniques annuels sur les stations d'épuration et les postes de relèvement pour une durée de 3 ans et un montant de 2 834,40 €.
- Instaure le droit de préemption urbain (DPU) simple sur les zones urbaines et à urbaniser des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux du territoire de la CDC dont Cagny et sur les zones de préemption identifiées en zone de préemption et situées en zone constructible de la carte communale de Chicheboville.
- Permet la délégation de l'exercice du droit de préemption à une commune membre dans la mesure où la volonté de la commune de préempter est transmise à la CDC à l'occasion de la transmission de la DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) et quand la CDC renonce elle-même à l'exercice de son droit de préemption.
- Emet un avis défavorable à la cartographie des zones favorables pour le développement de l'éolien.

CDC VAL ES DUNES - LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16/02/2023

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu la liste des délibérations du conseil communautaire du 16/02/2023 et que le procès-verbal du dernier conseil communautaire sera présenté lors du prochain conseil municipal.

ADHESION DE LA COMMUNE DE CAGNY AU SERVICE D'INSTRUCTION MUTUALISE DES ACTES D'URBANISME (SIMAU)

délibération 2023/026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-4-2,

Vu l'article L 422-3 du Code de l'Urbanisme autorisant une commune à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 05 décembre 2019 autorisant la Communauté de communes à modifier ses compétences avec la compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » (PLUi),

Considérant que la Communauté de communes Val ès dunes est habilitée à instruire les actes d'autorisations d'occupation des sols pour le compte de ses communes membres ou d'autres communes,

Vu la convention du 20 février 2023 visant à mettre en place un service mutualisé d'instruction des actes d'urbanisme entre les communautés de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon et Val ès dunes à compter du 1^{er} mai 2023 jusqu'au 31 décembre 2025,

Vu la délibération n°2023-26 du 16/02/2023 autorisant le Président à signer la convention pour la gestion des services instructeurs chargés des actes d'urbanisme,

Vu la délibération n°2023-27 du 16/02/2023 autorisant le Président à signer la convention de fonctionnement d'un service commun d'instruction des actes d'autorisation du droit des sols entre les communes,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- décide d'adhérer au service instructeur mutualisé des actes d'urbanisme de la Communauté de communes Val ès dunes à compter du 1^{er} mai 2023 jusqu'au 31 décembre 2025,
- s'engage à faire instruire par le service commun l'ensemble des actes d'urbanisme tels que définis dans la convention,
- s'engage à rembourser à la Communauté de communes les frais correspondants à l'instruction des actes d'urbanisme tels qu'établis dans la convention,
- Donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

AFFAIRES DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations suivantes sont communiquées aux membres du conseil municipal :

Opération « Stop exécutions » en Iran : Monsieur le Président de la Communauté de communes Val ès dunes a adressé un mail aux communes concernant le collectif Liberté pour l'Iran et l'opération « Stop exécutions en Iran » alertant de l'urgence d'agir pour demander l'annulation des peines de mort qu'encourent au moins une centaine d'iraniennes et d'iraniens. Le collectif Liberté pour l'Iran en Normandie propose d'afficher devant les mairies le portrait d'un (e) condamné (e) à mort. La fabrication du totem de parrainage est effectuée par le collectif pour un coût unitaire de 73,50 € TTC. A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

PLANNING DES REUNIONS

Le planning des réunions couvrant la période de mars 2023 à mai 2023 est communiqué aux élus.

QUESTIONS DIVERSES

Michel Decambos demande des nouvelles des gens du voyage. Monsieur le Maire répond qu'il a demandé l'expulsion auprès du propriétaire du terrain.

Magali Loncle indique qu'elle a sollicité quatre entreprises spécialisées pour le nettoyage de la salle des fêtes et qu'elle attend les devis. Le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord sur cette proposition.

Pascal Génissel informe que suite à la non-conformité de la station d'épuration et aux dossiers d'urbanisme bloqués, une réunion concernant les résultats de l'étude aura lieu jeudi 16 mars à 14h à la mairie.

Sophie Philippe demande si les devis pour les travaux de la mairie ont été reçus. Michel Decambos répond qu'il les a reçus.

Guillaume Lecoer demande qui va entretenir le terrain de football. Monsieur le Maire répond que ce sont les agents du service technique.

Michel Decambos précise que deux robots tondeuses seront installés, ce qui permettra une meilleure qualité de gazon et évitera la pollution. Monsieur le Maire précise que des panneaux seront implantés pour préciser que ces robots sont sécurisés.

Michel Decambos informe également de la dégradation des vestiaires du football par des infiltrations d'eau. Un devis de rénovation de la toiture en tôle isolante a été demandé.

Solène Maurice-Péroumal demande si le nécessaire a été fait concernant un défaut sur les activités pour enfants. Magali Loncle répond qu'elle n'a pas de nouvelles et que le problème sera résolu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h36

Le secrétaire de séance,
Marie-Pierre LENAULT



Le Maire,
Eric MARGERIE



